

provinciale que de celle du Gouvernement fédéral, tant du point de vue constitutionnel que du point de vue pratique. Cependant, nous partageons l'opinion, exprimée par les commissaires, selon laquelle le problème s'insère dans un cadre qui intéresse nécessairement le Gouvernement fédéral.

Le fait d'accepter la recommandation adressée au Gouvernement fédéral signifie que nous sommes disposés à fournir un apport financier afin de la rendre effective, et que nous devons dans la mesure du possible accorder à chaque Canadien les instruments nécessaires à l'étude des deux langues officielles. Le 6 novembre dernier, M. Gérard Pelletier annonçait que l'exécution des recommandations entraînera de la part du Gouvernement fédéral, une participation financière de l'ordre de 50 millions de dollars pour une année entière. Cette somme pourra s'accroître dans les limites qu'imposent les ressources disponibles, à mesure que le programme prendra de l'expansion par suite d'une large participation des provinces.

Depuis l'annonce de cette politique gouvernementale, plusieurs hauts fonctionnaires d'Ottawa circulent et rencontrent leurs homologues dans chacune des provinces. Toutes ces consultations ont pour but d'établir une description générale de critères de participation de tous à ce programme. A partir de cette description acceptable par tous, nous débloquerons les fonds. Le Gouvernement a reconnu quatre secteurs précis où il pouvait accorder son aide de façon tangible:

LES RECOMMANDATIONS SUR LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Ces recommandations proposent une formule qui pourrait servir au calcul des dépenses et de l'aide financière relative aux écoles de la minorité de langue officielle. Mais, en plus, nous croyons que cela implique un effort commun avec les provinces afin de tirer tous les avantages possibles du sentiment largement répandu en faveur non seulement de droits égaux aux communautés minoritaires de langue officielle, mais également de l'étude d'une langue seconde. La première de ces recommandations vous intéresse particulièrement puisque vous êtes professeurs dans les écoles secondaires françaises de l'Ontario. Sans que le Gouvernement fédéral prenne complètement à sa charge cette responsabilité, pour les raisons évoquées ci-haut, nous croyons que la part des subventions réservée sous ce chapitre sera assez considérable.

LA FORMATION DES MAÎTRES

La Commission s'est attardée à la formation des maîtres de façon à assurer que les professeurs sortant des écoles normales puissent répondre aux critères d'une langue française écrite et parlée des plus correcte. Plusieurs enquêtes telles que celle du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle dirigé par plusieurs de vos concitoyens ont relevé des lacunes

dans ce domaine. Toutes les provinces capables de former chez elles des maîtres dans la langue de la minorité, pourront participer à ce programme de spécialisation.

D'autres recommandations ont trait à la création de centres d'études de la langue seconde et d'un bureau interprovincial de ces centres. Nous sommes disposés à accepter les principes sur lesquels reposent ces recommandations et à discuter avec la province de leur mise en application. Afin de favoriser davantage l'étude de la langue seconde, nous envisagerons la création d'établissements plus nombreux que ne l'a prévu la Commission. De plus, nous estimons qu'il pourrait être avantageux de prévoir l'octroi de bourses modestes aux instituteurs qui fréquenteraient ces institutions de formation et d'autres institutions analogues.

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Encore ici, la Commission recommande que le Gouvernement encourage par différents moyens financiers les étudiants qui désirent suivre, dans leur langue maternelle, dans une université située hors de leur province, des cours qui ne sont pas donnés dans leur province. Cet encouragement pourrait peut-être prendre la forme de subventions aux étudiants pour défrayer, entre autres, leurs frais de transport. Dans le même esprit nous sommes disposés à aider les institutions qui doivent répondre aux besoins de la minorité officielle en leur donnant un enseignement dans leur langue maternelle.

CONSEIL DE RECHERCHES SUR LES LANGUES

Enfin, on suggère la création, par le Gouvernement fédéral, d'un Conseil de recherches sur les langues. Nous sommes disposés à accepter cette recommandation et à consulter les parties intéressées en ce qui concerne la répercussion que provoquerait la création d'un tel Conseil.

Comme vous pouvez le constater, ce ne sont pas les projets qui manquent. M. Gérard Pelletier déclarait dernièrement à juste titre: "Nous pensons que le rapport de la Commission royale nous permet de faire de grands progrès dans le sens de l'unité nationale. Il est évident qu'il existe des limites d'ordres technique, financier et humain - à ce que nous voulons accomplir dans ce domaine. Nous croyons cependant que nous sommes en mesure de faire beaucoup."

Nous avons donc ainsi le système d'éducation, le véhicule même de la participation. Mais à ce véhicule il faut ajouter les roues et ces deux roues motrices seront l'animation socio-culturelle et l'information. Nos enfants qui sortent de l'école doivent continuer à s'intéresser aux problèmes sociaux qui les entourent; il faut connaître leurs besoins, comme les vôtres d'ailleurs. Pour ce faire nous devons leur donner les instruments de travail, la nourriture, c'est-à-dire l'information; qu'ils assimileront pour mieux se connaître et mieux exprimer leurs desiderata auprès de leur représentant au Gouvernement.